

**Séance du Conseil de Ville  
du 10 décembre 2018, à 18 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 11 / 2018**

1. Communications
2. Appel
3. Questions orales
4. Crédit de Fr. 350'000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'entreprise Joray & Wyss SA
5. Crédit de Fr. 1'510'000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'entreprise TURCK SA
6. Crédit de Fr. 1'550'000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'entreprise PRECI-DIP SA
7. Crédit-cadre de Fr. 360'000.- "Mobilité douce" pour améliorer la sécurité et le confort des itinéraires piétonniers et cyclables
8. Crédit de Fr. 250'000.- pour la création d'un Circuit Secret en ville de Delémont
9. Réponse au postulat 4.03/18 - "Pour l'installation d'un Fitness urbain à Delémont", PDC-JDC, M. Khelaf Kerkour
10. Réponse au postulat 4.04/18 - "Du minéral au végétal", Alternative de gauche, M. Camille Rebetez
11. Election du Bureau pour l'année 2019
  - présidence
  - 1<sup>ère</sup> vice-présidence
  - 2<sup>e</sup> vice-présidence
  - scrutateur 1
  - scrutateur 2
12. Divers

## 1. **COMMUNICATIONS**

**M. Olivier Montavon**, président, ouvre la séance et salue les membres présents. A la suite du décès de Mme Françoise Collarin, au nom du Conseil de Ville, il adresse à sa famille ses sincères condoléances. En sa mémoire et en reconnaissance de son engagement dans le cadre des Autorités législative et exécutive, il invite l'assemblée à observer une minute de silence.

## 2. **APPEL**

39 membres sont présents.

### ***Conseil de Ville***

M. Olivier **Montavon**, président, M. Christophe **Günter**, 1<sup>er</sup> vice-président, M. Rémy **Meury**, 2<sup>e</sup> vice-président, Mme Kathleen **Gigon**, Mme Florine **Jardin**, scrutatrices.

Mme, M., Christophe **Badertscher**, Camille **Borruat**, Pierre **Bruharts**, André **Burri**, Théo **Burri**, Patrick **Chapuis**, Pierre **Chételat**, Laurent **Crevoisier**, Pascal **Domont**, Paul **Fasel**, Pierluigi **Fedele**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Carole **Frossard**, Gaëlle **Frossard**, Besim **Hoxha**, Alexandre **Kaiser**, Khelaf **Kerkour**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Célien **Milani**, Grégoire **Monin**, Thierry **Raval**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Didier **Schaller**, Jude **Schindelholz**, Annie **Schneider**, Laurence **Studer**.

### Sont excusés et remplacés

M. Iskander Ali est remplacé par M. Mehmet **Suvat**

Mme Jeanne Beuret est remplacée par Mme Céline **Robert-Charrue Linder**

M. Jérôme Corbat est remplacé par Mme Tania **Schindelholz**

M. Renaud Ludwig est remplacé par Mme Marie **Blandino**

Mme Agnès Maeder est remplacée par Mme Pierrette **Nusbaumer**

**Sont excusés**

MM. Gaëtan Farron et Pierre-Alain Fleury.

***Conseil communal***

- M. Ernest **Borruat**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- Mme Esther **Gelso**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdar**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

***Chancellerie communale, huissier***

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Roland **Moritz**, huissier

**3. QUESTIONS ORALES**

**M. Pierre Brulhart**, PS, aucun référendum n'ayant été déposé contre les créations de postes décidées à fin octobre dernier, relève que la Ville, en dépit d'un éventuel référendum contre le budget 2019, peut débiter les mises au concours, tout en rappelant les souhaits formulés par le Conseil de Ville, notamment la définition de taux d'activité inférieurs, entre autres. Toutefois, le groupe socialiste estime que le poste de responsable des ressources humaines doit être pourvu, d'autant que sa nécessité a été largement reconnue par le Conseil de Ville, de même que les postes remplaçant les mandats, ces derniers n'étant plus inclus dans le budget 2019. Aussi, M. Brulhart souhaite savoir si le Conseil communal pourvoira rapidement le poste de responsable des ressources humaines et les autres postes pour assurer le bon fonctionnement de l'Administration.

**M. Damien Chappuis**, maire, confirme que le Conseil communal a lancé le processus d'engagement du responsable des ressources humaines, afin que la personne engagée participe aux mises au concours des autres postes. L'étude des dossiers requiert du temps et le Conseil communal compte sur une nomination à fin janvier prochain. Aucun référendum n'a été déposé contre les créations de postes, ce qui signifie que toutes les décisions du Conseil de Ville sont validées. L'Exécutif peut donc entamer toutes les démarches nécessaires liées aux créations de postes, dont les coûts n'ont d'ailleurs fait l'objet d'aucune proposition de modification dans le cadre des discussions sur le budget 2019, alors qu'un référendum sera vraisemblablement lancé. En dernier lieu, M. Chappuis indique que, parallèlement aux informations du Délégué aux affaires communales, le Conseil communal a demandé un avis de droit.

**M. Pierre Brulhart** est satisfait.

**M. Rémy Meury**, Alternative de gauche, s'agissant de la consultation sur le projet cantonal de modification de la Loi d'impôt, s'étonne du soutien de l'Association jurassienne des communes (AJC) à ce projet, qui réduira dès 2020 les rentrées fiscales des communes de quelque 7.5 à 9 millions de francs par année. Celles accueillant des grandes entreprises seront encore plus touchées. En contrepartie, l'AJC demande une entrée en vigueur anticipée de la déduction fiscale pour cotisation d'assurance-maladie. Soulignant les améliorations continues du budget, M. Meury demande au Conseil communal s'il se rallie à la position de l'AJC ou s'il est plus sceptique dans sa réponse à la consultation cantonale.

**M. Damien Chappuis**, maire, confirme les répercussions qu'aurait ce projet sur les recettes fiscales et, de fait, sur les exercices futurs. Même s'il y est favorable, le Conseil communal a émis de nombreuses réserves, à prendre en considération avec le travail mené par le Comité de pilotage chargé de la répartition des tâches et des charges entre Canton et communes, auquel participent M. Charles Juillard, ministre en charge des finances, les maires des trois chefs-lieux de district jurassiens et le président de l'AJC. Aussi, si le projet cantonal s'applique parallèlement aux mesures étudiées par ce comité de pilotage (cantonalisation éventuelle de l'imposition sur les personnes morales, répartition de l'impôt sur les frontaliers, répartition claire des tâches et des charges entre le Canton et les communes, nouvelle péréquation financière), l'impact sera réduit. Le Comité de l'AJC et le Gouvernement jurassien se réuniront mi-janvier prochain pour débattre de ces mesures. C'est dans ce sens que le Conseil communal a répondu à la consultation.

**M. Rémy Meury** est satisfait.

**M. Thierry Raval**, PS, demande à l'Exécutif s'il a connaissance de la Charte jurassienne relative au respect de la convention nationale du secteur principal de la construction et à la lutte contre le travail au noir dans les marchés publics, charte signée par le Gouvernement, et s'il compte la signer également.

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que l'Exécutif a d'ores et déjà communiqué sa position favorable à la signature de cette charte et se réjouit de cette initiative.

**M. Thierry Raval** est satisfait.

**M. Laurent Crevoisier**, PS, souhaite connaître le bilan de la collaboration de la Ville avec les agents privés, qui assurent la sécurité en Vieille Ville en fin de semaine et la surveillance de la circulation. De plus, le Conseil communal a-t-il eu des contacts avec les restaurateurs de ce secteur ?

**M. Damien Chappuis**, maire, met en exergue le résultat positif de cette collaboration, selon renseignements des riverains, les nuisances sonores ayant fortement diminué en raison du dialogue, depuis plusieurs années, entre les agents de sécurité et les clients des établissements publics. Dans ces circonstances, le Conseil communal reconduira ce mandat, dont le coût s'élève à quelque Fr. 60'000.- par année. Quant aux restaurateurs, ils estiment que la Ville pourrait améliorer cette collaboration, raison pour laquelle une rencontre sera organisée pour qu'ils puissent faire part de leurs revendications, mais également que le Conseil communal puisse leur rappeler leurs responsabilités. Il espère que ces discussions aboutiront à la signature de la charte de collaboration.

**M. Laurent Crevoisier** est satisfait.

**M. Khelaf Kerkour**, PDC-JDC, revient sur les articles de presse relatifs aux cabanes installées dans les jardins familiaux, qui ne respecteraient pas les règles en la matière, d'autant que certaines semblent être utilisées à d'autres fins, ce qui engendre des nuisances sonores et de parcage, notamment. M. Kerkour relève que le règlement ad hoc lui paraît obsolète, datant de 1982, raison pour laquelle il demande au Conseil communal s'il envisage de l'adapter prochainement avec, entre autres, l'ajout d'un élément lié à la protection de l'environnement.

**M. Ernest Borruat** informe que la Ville a relevé plusieurs dysfonctionnements dans ces jardins familiaux (constructions illicites, nuisances sonores, notamment) qu'elle a communiqués aux citoyens concernés en octobre, en leur demandant de respecter le règlement ad hoc. Un incendie s'est déclenché en novembre, mais les conclusions de l'enquête de police sont encore inconnues. La Ville prendra toute mesure utile, rencontrera les responsables des jardins et adaptera le règlement concerné pour le faire respecter.

**M. Khelaf Kerkour** est satisfait.

**Mme Céline Robert-Charrue Linder**, Alternative de gauche, détaillant les nouveaux tarifs des transports urbains delémontains (TUD), relève la hausse du prix de la carte multicourses tarif entier (6 trajets), qui passe de Fr. 17.60 à Fr. 18.20, soit plus élevé que l'achat de 6 billets tarif entier simple course à Fr. 3.-. Mme Robert-Charrue Linder se demande si une erreur est survenue lors de l'impression des prospectus et souhaite une explication à ce sujet.

**M. Ernest Borruat** confirme ce tarif erroné, dû au fait que la Ville avait prévu d'intégrer les TUD à une communauté tarifaire unique, laquelle aurait entraîné une augmentation importante des moyens de transport et des courses. Pour cette raison, une hausse du prix de la carte en question est intervenue en 2016 dans le but de la faire approcher du prix final. Toutefois, cette communauté tarifaire unique ne sera pas créée et le prix de la carte demeure à Fr. 17.60.

**Mme Céline Robert-Charrue Linder** est satisfaite.

**M. Pascal Domont**, PLR, souligne le problème de sécurité découlant du rond-point au sud de la rue du Vieux-Château, les véhicules arrivant de la route de Bâle et se dirigeant vers la ville l'empruntant à une vitesse excessive et dans un trajet rectiligne. Cet état de fait nuit à la sécurité des passages piétons aux abords de ce giratoire et des automobilistes descendant la rue du Vieux-Château. M. Domont demande donc si le Conseil communal pourrait prévoir une signalisation plus explicite pour sécuriser ce secteur.

**M. Ernest Borruat** confirme que la sécurité aux abords de ce giratoire n'est pas garantie. Les mesures demandées pourront être intégrées dans le crédit lié à la mobilité douce (point 7). De plus, M. Borruat indique que le Conseil communal attend le déplacement de l'écopoint pour réaménager ce giratoire.

**M. Pascal Domont** est satisfait.

**M. Didier Schaller**, PDC-JDC, souligne que la facture concernant l'élimination des ordures se monte à Fr. 90.- par personne / Fr. 180.- par couple, alors que le site internet présente les taxes de 2001, soit Fr. 68.- par personne / Fr. 136.- par couple. De plus, si le document en question est traduit en plusieurs langues, il ne stipule pas les mêmes taxes (Fr. 63.- par personne / Fr. 126.- par couple). M. Schaller souhaite donc une explication quant à ces différents montants.

**M. Ernest Borruat** confirme que le site internet n'est pas actualisé, ce qui sera fait rapidement. En outre, la publication du fascicule lié aux ordures est sous-traité à l'entreprise CSC déchets SA et le contrôle de son contenu est vraisemblablement insuffisant, ce qui sera amélioré pour la prochaine édition.

**M. Didier Schaller** est satisfait.

**Mme Magali Rohner**, Alternative de gauche, s'étonne du contenu du *Delémont.ch*, dont les articles sont parfois peu intéressants ou peu en relation avec les informations communales, et dont les nombreuses publicités sont parfois mal placées et proviennent d'au moins une septantaine d'annonceurs privés. Mme Rohner se demande pourquoi ce média communal est financé par des annonceurs privés et souhaite connaître l'avis du Conseil communal à ce sujet.

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que le Conseil communal mène une réflexion sur ce journal, tout en rappelant son historique et le souhait de redynamiser cette publication par la présentation des activités des services communaux. La Ville étant éditeur-délégué, contre rétribution de quelque Fr. 90'000.- par année, elle confie la création des publications à des externes qui en gèrent le contenu, provenant de l'Administration communale ou émanant des journalistes impliqués dans le journal. M. Chappuis relève un accroissement des annonces publicitaires et parfois leur mauvais emplacement. Le Conseil communal entend modifier cette collaboration, le but du journal étant d'informer la population sur les chantiers en cours ou les projets d'avenir, entre autres, tout en limitant la publicité.

**Mme Magali Rohner** est satisfaite.

#### 4. **CRÉDIT DE FR. 350'000.- HT POUR LA RÉALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA TOITURE DE L'ENTREPRISE JORAY & WYSS SA**

**Mme Murielle Macchi-Berdat** présente les crédits proposant la construction de centrales photovoltaïques sur les toitures des entreprises Joray & Wyss, Turck et Preci-Dip, qui consommeront l'énergie ainsi produite, comme le prévoient les nouvelles bases légales fédérales en la matière depuis janvier 2018. Mme Macchi-Berdat relève les avantages de ce modèle, notamment que la vente de l'énergie produite est garantie au prix de revient, que les centrales permettent de répondre aux défis futurs de produire plus d'énergie renouvelable et que la part de consommation en énergie renouvelable par les industriels de la place est fortement accrue. Ces projets répondent également aux souhaits des clients désirant se fournir en énergie renouvelable avec les produits Topaze et Ambre. A ce sujet, Mme Macchi-Berdat met en exergue le fait que 97 % des entreprises sont déjà fidélisées en énergie renouvelable, ce qui est remarquable. De telles centrales sur leurs toits offrent aux industriels la possibilité de se fournir en énergie renouvelable et locale. Ces installations seront identiques aux centrales existantes, au niveau de leur construction et de leur financement, notamment avec le prêt citoyen. Elles n'auront aucun impact sur les tarifs, étant donné que la totalité de l'investissement sera ouvert au processus de prêt citoyen et que le solde sera financé par voie d'emprunt. A titre d'information, Mme Macchi-Berdat précise que le prêt citoyen a toujours du succès auprès de la population et permet de financer 60 % des coûts. Le taux d'intérêt sera aussi fixé en fonction des nouvelles bases légales imposées par l'Elcom. Les trois crédits présentés simultanément permettront de réaliser un appel d'offres groupé sur les marchés publics et ainsi obtenir des rabais de quantité. D'autre part, les entreprises Joray & Wyss et Turck débiteront prochainement des travaux, raison pour laquelle elles demandent une accélération du processus.

**Mme Laurence Studer**, UDC, demande si la Ville rachète l'électricité au prix de 9 cts. D'autre part, elle souhaite connaître la part consommée par les usines sur la quantité d'énergie produite sur leur propre toiture. De plus, à l'instar de la société Landi, la Ville offrirait-elle la possibilité aux entreprises de racheter les panneaux quelques années après la construction de la centrale ?

**M. Christophe Günter**, PLR, relevant les récentes modifications des conditions législatives fédérales en termes de reprise d'énergie et d'autoconsommation, précise que la consommation de l'énergie sur son lieu de production rend les installations intéressantes, tout comme leur financement tel que proposé par les Services industriels. Le groupe PLR soutiendra ces trois crédits, dont les objets répondent à la stratégie énergétique de la Ville.

**M. Patrick Frein**, PDC-JDC, accueille favorablement ces crédits qui s'inscrivent dans la poursuite des investissements dans le domaine photovoltaïque. Se ralliant aux propos de M. Günter, M. Frein s'interroge toutefois sur les conséquences d'une libéralisation du marché de l'électricité, le prix de l'énergie solaire ne pouvant pas s'aligner sur celui de l'énergie fossile. De plus, quelles seraient les conséquences d'une baisse d'intérêt de la population pour le prêt citoyen, de l'obsolescence plus rapide que prévue des installations ou de la non-activation du droit d'emption, par les entreprises, après 40 ans ? Par ailleurs, le groupe PDC-JDC souhaite un état d'avancement périodique des processus en lien avec la stratégie énergétique de la Commune, par exemple un récapitulatif des montants déjà octroyés ou non.

**Mme Murielle Macchi-Berdat** indique que les Services industriels ont déterminé la production d'une centrale en fonction de sa grandeur, du type de panneaux et du type d'orientation, se basant sur leur expérience depuis plusieurs années. Leur analyse indique que ces trois entreprises requièrent plus

d'énergie que la quantité produite sur leur toit. La Ville a donc la garantie que l'énergie produite sera autoconsommée sur place, à l'exception, pour l'une des entreprises, de deux semaines en été où la production baisse et où le surplus d'énergie sera réinjecté dans le réseau. En outre, le rachat par une entreprise n'est pas proposé, étant donné la servitude de 40 ans dont bénéficie la Ville et l'amortissement prévu sur 25 ans. Les entreprises ne le souhaitent pas non plus car elles veulent autoconsommer leur production sans assumer les soucis engendrés par une centrale sur leur toit. S'agissant des tarifs, Mme Macchi-Berdat rappelle que le prix de revient, englobant l'ensemble des coûts (y compris intérêts, amortissements, charges d'exploitation, assurances ou heures de contrôle) garantissent l'autofinancement par les Services industriels. Ces charges sont divisées par la quantité d'énergie produite, ce qui implique que le prix est différent d'une centrale à l'autre, s'échelonnant entre 12 et 20 cts/kWh.

Répondant à M. Frein, Mme Macchi-Berdat indique que les Services industriels ont expliqué à la Commission de gestion et de vérification le fonctionnement des centrales photovoltaïques en autoconsommation, de même que les processus appliqués depuis la création de la première centrale, à l'aide de diverses statistiques. La libéralisation du marché de l'électricité est un projet en début de consultation au niveau du Conseil fédéral et n'a pas de conséquence à court et moyen termes. A l'heure actuelle, certains clients éligibles peuvent déjà acheter de l'énergie auprès d'un autre fournisseur que les Services industriels, lesquels, en leur qualité de producteurs d'énergie renouvelable, font face à un risque plus important que s'ils étaient uniquement distributeurs. Les Services industriels ne sont pas favorables à cette libéralisation car elle freinera fortement la production d'énergie renouvelable, sachant que trois consommateurs sur quatre changent leurs habitudes en fonction des prix, quel que soit le domaine concerné. La libéralisation pourrait inciter certains consommateurs à se tourner vers les énergies fossiles, ce qui irait à l'encontre de l'acceptation, par le peuple suisse, de la stratégie énergétique. Les Services industriels pourront prendre position au travers de SACEN SA et de Multidis, qui regroupe tous les distributeurs et producteurs romands, ainsi que par l'intermédiaire de l'Union des villes suisses. Le dossier risque une forte évolution selon les orientations politiques prises par les Chambres fédérales suite à cette consultation.

**DECISION : le crédit de Fr. 350'000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'entreprise Joray & Wyss SA, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.**

**5. CRÉDIT DE FR. 1'510'000.- HT POUR LA RÉALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA TOITURE DE L'ENTREPRISE TURCK SA**

**DECISION : le crédit de Fr. 1'510'000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'entreprise TURCK SA, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.**

**6. CRÉDIT DE FR. 1'550'000.- HT POUR LA RÉALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA TOITURE DE L'ENTREPRISE PRECI-DIP SA**

**DECISION : le crédit de Fr. 1'550'000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'entreprise PRECI-DIP SA, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.**

**7. CRÉDIT-CADRE DE FR. 360'000.- "MOBILITÉ DOUCE" POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ET LE CONFORT DES ITINÉRAIRES PIÉTONNIERS ET CYCLABLES**

**M. Ernest Borruat** souligne que la population se déplace de plus en plus à pied ou à vélo, notamment depuis l'arrivée des vélos électriques sur le marché. Ces moyens contribuent à la réduction du trafic aux heures de pointe. S'inscrivant dans le Plan directeur de la mobilité douce, les mesures du présent crédit concernent la création à la rue de Chêtré d'un trottoir mixte, tel celui de la rue du Vieux-Château, entre autres. La Ville amènera des mesures d'informations et de signalisation, et des actions sont prévues à la route du Vorbourg ou au Voirnet. Par ailleurs, M. Borruat souligne que les mesures précisées sur la carte du message sont celles prévues par les plans d'agglomération 1 et 2 (PA1 et 2), alors que celles prévues dans le crédit-cadre sont complémentaires. Pour la route du Vorbourg en particulier, il rappelle l'opposition d'une partie de la population à sa fermeture dans le sens nord-sud. Elle a conduit le Service UETP à lancer une étude, laquelle a permis de déterminer des mesures améliorant la sécurité des cyclistes et des piétons en maintenant la circulation à double sens, avec une restriction de vitesse pour les automobilistes, lesquels sont dès à présent incités à se rendre en ville par la rue du Vieux-Château. Aucune opposition aux mesures prévues n'est parvenue au Service UETP qui a pu répondre aux remarques émanant des riverains et présenter dans le détail ce projet de réaménagement à la Commission UETP, qui l'a accepté à l'unanimité, tout comme la Commission des finances.

**M. Michel Friche**, PLR, soutient toute initiative favorisant la mobilité douce et visant l'amélioration de la sécurité, en respectant les droits de chaque utilisateur, y compris les automobilistes. Son groupe accordera une attention particulière à l'évolution de la politique communale en la matière. Toutefois, avant la réalisation de l'ensemble des mesures cantonales et communales (marquages au sol, signalisation, aménagement des infrastructures), il compte sur l'indulgence de la Police locale s'agissant notamment des règles de circulation visant les piétons et les deux-roues. A son sens, en divers endroits sensibles de la ville, les cyclistes se voient contraints de circuler sur les trottoirs, vu le trafic intense et l'étroitesse de la chaussée. Avec cette recommandation, le groupe PLR acceptera ce crédit.

**M. Patrick Chapuis**, PCSI, même s'il est prêt à soutenir un tel crédit, estime opportun de disposer d'un message plus détaillé en ce qui concerne les montants les plus importants. Le groupe PCSI a souhaité connaître, entre autres, les détails relatifs à l'aménagement de trottoirs, îlots et autres, pour Fr. 175'000.-, et aux mesures de modération de la route du Vorbourg, pour Fr. 110'000.-. Cette remarque lui paraît pertinente, d'autant que le Service UETP a fourni un complément d'informations, pour lequel le groupe PCSI le remercie. Aussi, il soutiendra le crédit.

**M. André Burri**, PDC-JDC, est favorable à ce projet car les mesures du premier crédit doivent être renforcées. Citant les nombreux déplacements à vélo des Hollandais ou des Suédois, M. Burri estime important de réaliser rapidement ces mesures complémentaires aux PA1 et 2, pour apporter un argument au PA3, qui a été refusé pour des motifs de lenteur dans la réalisation des PA précédents.

**Mme Annie Schneider**, PS, favorable à la poursuite des aménagements pour améliorer la mobilité douce, se demande toutefois si les personnes à mobilité réduite sont prises en compte. Le groupe socialiste demande au Conseil communal de s'engager également pour des itinéraires piétonniers d'accès facile pour tous, se référant à la motion 5.15/13 - "Des passages piétons accessibles à tous", pour éviter tout réaménagement complémentaire.

**Mme Tania Schindelholz**, Alternative de gauche, soutient ce crédit en faveur de la mobilité douce, qu'elle considère comme un enjeu majeur actuellement, relevant que les mesures proposées contribueront à la santé et à la sécurité des habitants, en particulier à la route du Vorbourg. Le cas échéant, son groupe proposera ultérieurement un renforcement des mesures pour limiter le recours à la voiture.

**M. Ernest Borruat** confirme que toute modification actuelle d'un passage pour piétons ou d'un carrefour a lieu dans le respect des exigences légales en faveur des personnes à mobilité réduite, ce qui sera également le cas pour les actions prévues dans le présent crédit.

**DECISION** : **le crédit-cadre de Fr. 360'000.- "Mobilité douce" pour améliorer la sécurité et le confort des itinéraires piétonniers et cyclables, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.**

## **8. CRÉDIT DE FR. 250'000.- POUR LA CRÉATION D'UN CIRCUIT SECRET EN VILLE DE DELÉMONT**

**M. Claude Schluchter** informe que ce concept insolite et innovant créé à Porrentruy est convaincant, étant donné que quelque 17'000 visiteurs ont découvert la ville par ce biais depuis deux ans et demi. Delémont dispose également d'un patrimoine bâti intéressant, en Vieille Ville ou dans le quartier de la gare. Le circuit secret valoriserait le patrimoine, en proposant une animation culturelle permanente et en créant un lien entre le haut et le bas de la ville. Le concept est de plus renouvelable ; il se base actuellement sur une exploitation durant sept ans, avec une ouverture progressive de nouveaux lieux de découverte, ce qui suscite l'intérêt des visiteurs déjà venus. Sous réserve d'un éventuel référendum contre le budget 2019 et son acceptation par le peuple, l'inauguration des cinq premiers sites pourrait intervenir en 2019.

**Mme Camille Borruat**, PDC-JDC, se dit favorable à ce projet qui permettra de découvrir des sites encore inconnus de Delémont, tant pour les habitants que pour les externes. Elle s'étonne toutefois du montant considérable du crédit, dont elle souhaite connaître l'utilisation.

**M. Paul Fasel**, PCSI, rapporte que son groupe, dans sa majorité, soutiendra ce crédit. Cependant, il souhaite savoir qui, et selon quelle répartition, bénéficiera des recettes de cette activité, Jura Tourisme étant impliqué dans ce projet. D'autre part, il suggère que l'application smartphone utilisée à Porrentruy soit la même pour l'ensemble du Jura, Saint-Ursanne ayant aussi pour objectif la création d'un circuit secret. Le Conseil communal peut-il s'engager à prendre contact avec les autres communes dans ce sens ?

**Mme Laurence Studer**, UDC, relève que la Ville verse à l'heure actuelle Fr. 95'000.- à Jura Tourisme et souhaite un complément d'information quant au montant du crédit, au prix des entrées et aux subventions.

**Mme Céline Robert-Charrue Linder**, Alternative de gauche, invite à visiter le circuit secret de Porrentruy qui permet de se rendre compte de l'intérêt de ce concept pour Delémont, qui compte bon nombre de sites

architecturaux et historiques à mettre en valeur, ce que confirme le succès rencontré en 2018 par les journées du patrimoine. A son sens, un circuit secret ouvrant les portes des curiosités patrimoniales de la ville de Delémont habituellement cachées et sans besoin de réservation préalable renforcera l'attractivité touristique de la ville. Elle estime le recours à Jura Tourisme justifié dans ce projet, pour lequel la participation active du Service de la culture, des sports et des écoles, et celui d'UETP, sera nécessaire pour le choix des lieux, la mise à disposition des bâtiments, le contenu scientifique relatif aux sites, de même que pour l'accompagnement et le développement du projet sur la durée.

**M. Michel Friche**, PLR, met en évidence la pertinence et l'intérêt de ce projet qui mettra en valeur les atouts de Delémont. Celui de Porrentruy, auquel M. Friche a participé, a obtenu le soutien du Fonds cantonal du tourisme, de la Confédération, de la Loterie romande et de Jura Tourisme. En revanche, M. Friche estime l'échelonnement sur cinq ans particulièrement long. Quant au financement, il devrait passer par la recherche de toutes les aides financières, au niveau cantonal, voire suisse. Le groupe PLR acceptera ce projet.

**M. Claude Schluchter**, s'agissant de l'investissement, relève l'aide de Talentislab, qui assure l'entretien et la recherche de nouveaux sites pendant sept ans. D'autre part, le coût des postes avec animation est relativement élevé, Fr. 27'500.-, en raison des installations techniques nécessaires, de l'accès au site ou du système d'ouverture des portes avec le smartphone, par exemple. La Ville compte sur un chiffre d'affaires de l'ordre de Fr. 24'000.-, dont 10 % seront versés à Jura Tourisme, qui gère le circuit secret, le Conseil communal ne souhaitant pas que la Ville y soit impliquée. L'Exécutif prévoit d'investir le solde du bénéfice dans une autre action touristique ou dans l'amortissement du crédit. M. Schluchter compte sur la participation de chacun, les trésors cachés se trouvant aussi chez des propriétaires privés. Quant au calendrier, il pourrait être plus court, selon l'avancement du projet, l'important étant d'offrir dans un premier temps cinq sites pour en créer d'autres afin d'inciter les visiteurs à revenir.

**M. Paul Fasel**, PCSI, n'a pas obtenu de réponse s'agissant de l'application sur smartphone.

**M. Claude Schluchter** confirme la volonté du Conseil communal de bénéficier d'une application identique, tout comme Jura Tourisme, d'autant que Bienne, Morat et Estavayer-le-Lac sont également intéressées au circuit secret.

**DECISION** : le crédit de Fr. 250'000.- pour la création d'un Circuit Secret en ville de Delémont, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

9. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.03/18 - "POUR L'INSTALLATION D'UN FITNESS URBAIN À DELÉMONT", PDC-JDC, M. KHELAF KERKOUR**

**M. Claude Schluchter** indique que la Ville envisage l'installation de barres fixes, qui ne requièrent que peu d'entretien. La Ville prévoit également une démarche participative pour l'élaboration du fitness urbain, avec l'objectif du respect mutuel des différents utilisateurs. La première infrastructure sera installée dans le nouveau parc urbain, comprenant des barres fixes et du mobilier correspondant au lieu. Pour la suite, le département étudie la création d'un parcours aux abords de la Sorne, avec la pose d'engins le long de la rivière, de même que la mise en réseau de différents sites delémontains par des parcours de course à pied mesurés, ponctués d'infrastructures de fitness, par exemple. M. Schluchter souligne que les quartiers périphériques seraient intégrés aux parcours, le parc urbain en demeurant toujours le point central. Le fitness urbain est d'ailleurs prévu dans le Plan de législation.

10. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.04/18 - "DU MINÉRAL AU VÉGÉTAL", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. CAMILLE REBETEZ**

**M. Ernest Borruat** précise que la rue du 23-Juin est partie intégrante du périmètre inscrit à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale. A titre d'exemple, il indique que la Ville de Sion, qui connaît une grande hausse des températures, a pris différentes mesures allant dans le sens du postulat, notamment la pose de grands arbres ou la végétalisation de façades et de toits. Pour la Vieille Ville, la plantation de grands arbres nécessite de grandes fosses pour garantir un bon développement, ce qui va à l'encontre de la rénovation de la rue en question. De plus, dans le sous-sol de la route se trouvent des infrastructures, installées en 2003 seulement, qui devraient être modifiées avant toute plantation de grands arbres. D'autre part, certaines manifestations requièrent de grands espaces, comme le Tour de Romandie, par exemple. Aussi, le Conseil communal suggère la pose de plusieurs arbres de taille moyenne en pots, qui pourront être déplacés lors de grandes manifestations. Cette mesure se fera parallèlement au réaménagement de la place Roland-Béguelin, les bureaux se lançant dans le concours ad hoc devant en tenir compte dans le cadre étendu de la Vieille Ville.

## 11. ELECTION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 2019

### Présidence

**M. Pierre Chételat**, PLR, propose la candidature de M. Christophe Günter à la présidence du Conseil de Ville 2019.

**DECISION : M. Christophe Günter est élu Président du Conseil de Ville 2019, à l'unanimité, par 38 voix.**

**M. Christophe Günter** : Monsieur le Président, chers collègues, je tiens à vous remercier pour le soutien et la confiance que vous m'accordez pour m'élire au poste de président du Conseil de Ville. J'espère que je saurai honorer ma fonction et que je répondrai aux attentes que vous pouvez avoir d'un président. Il est bien clair que cette fonction n'est pas seulement du formalisme, il y a un long chemin pour y arriver. Au début, il faut un peu convaincre ses collègues du groupe pour qu'ils te laissent aller au Bureau. Ensuite, une fois au Bureau, il faut compter correctement les conseillers de ville lors des votations, ça a l'air rigolo, mais je vous promets que ce n'est pas forcément évident. Une fois que tu as prouvé que tu peux compter jusqu'à 21, alors c'est bon, tu passes deux années comme vice-président à pas trop devoir travailler, car le président en place honore sa fonction et est toujours présent, et tout d'un coup, bing, tu y es, c'est ton tour et, du coup, tu ne sais pas trop à quoi t'attendre. C'est ce qui m'arrive maintenant, je m'en réjouis et j'espère que je serai à la hauteur. Je vais m'efforcer de conduire les débats de la meilleure des manières possibles. Je suis pour le débat, je suis pour que chacun puisse exprimer son opinion et formuler ses arguments et je soutiendrai aussi cette manière de pratiquer. Je souhaite que les débats à venir soient constructifs, et que chacun pense en premier au bien de sa commune, quelle plus-value il pourrait apporter, quelle expérience il pourrait amener aux débats, bref pour les différentes raisons qui ont fait qu'il a été élu.

Une valeur importante à mes yeux est également le respect des personnes qui s'expriment car je suis convaincu que, même lors d'une prise de position contradictoire, il y a toujours du positif à en tirer. Les bonnes idées qui conviennent ensuite à la majorité proviennent toujours d'échanges d'avis. Le débat ouvre la vision, ouvre la perception de la thématique et peut mettre en évidence des choses auxquelles on n'avait même pas pensé. Je suis également favorable à un déroulement pragmatique des séances, pour qu'on vise en premier lieu le meilleur résultat des débats et des décisions. Je ne suis pas juriste, je ne vais pas apprendre le règlement par cœur mais je vais m'en inspirer pour pouvoir garantir le bon déroulement des séances.

Certaines fois, en écoutant les débats dans cette salle, on pourrait avoir l'impression que tout va mal, et que rien ne fonctionne. Mais au fond, il faut quand même constater qu'on dispose de bases solides basées sur l'expérience et le vécu. C'est le fruit d'un grand travail et le résultat de bonnes décisions. Toutes les personnes qui nous ont déjà précédés et qui ont donné de leur temps pour le développement de la ville ont déjà fait un travail magnifique. Grâce à une structure politique comme la nôtre, nous pouvons construire quelque chose qui peut être accepté par tout le monde et qui est pérenne dans le temps. Dans notre structure, des avis de tout bord se rencontrent, peuvent en débattre, en réfléchir et proposer des solutions. Je suis convaincu que nos voisins français nous envient, autant les pouvoirs politiques que la population elle-même. D'un côté, on prend des décisions à l'emporte-pièce et, de l'autre côté, on y répond à coup de pavés et de manifestations. Il est clair, dans cette situation, que le dialogue est rompu. A un tel point qu'on ne sait même plus qui est l'interlocuteur. Chez nous, on peut peut-être dire que la structure est un peu lourde mais elle a au moins le mérite d'être claire et acceptable pour toute la population. Je pense que maintenant notre avenir doit principalement se tourner vers l'extérieur. Nous devons adhérer aux projets de développement régionaux, à l'agglomération, trouver des synergies avec les voisins et ceci de manière constructive. Nous devons montrer que nous sommes ouverts à la collaboration, nous devons discuter avec nos partenaires à même hauteur d'yeux.

Certes, nous avons une structure plus étoffée que d'autres communes et, de ce fait, certaines autres communes pourraient avoir l'impression qu'on aimerait tout absorber ou tout diriger. Nous devons montrer notre ouverture et notre volonté de développer la région. C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur car, venant d'un village, je suis sensible à cette problématique. Déjà quand on était à l'école et qu'on venait à la piscine ou alors qu'on venait boire un verre à Delémont, on regardait les gens de la ville de manière différente, on avait l'impression qu'ils étaient différents. En plus, ils allaient tous au Collège et nous rien qu'à l'école secondaire. Nous, on avait des vélomoteurs, à Delémont des planches à roulettes. Nous, on devait prendre la poste pour aller à l'école, ici tout le monde pouvait y aller à pied car ils habitaient à côté. J'aurais encore plusieurs exemples et je pense que vous, tout autant si pas plus. Bref, pour moi, à la fin, ça s'est encore bien déroulé, j'ai marié une fille de la ville, on a habité dans les villages avoisinants, maintenant à la ville, mes enfants ont fait l'école autant dans les villages qu'à Delémont, ils ont fait ou font des activités sportives à Delémont et dans les villages avoisinants. Nous profitons pleinement de ce qu'une région peut nous proposer et je pense que c'est dans cette direction que notre avenir doit se diriger.

Tout ça pour vous dire que ça ne doit pas être une barrière, l'herbe a le même vert de chaque côté de la barrière, et je pense que c'est notre rôle de rendre notre image attractive et de donner envie aux partenaires de vouloir collaborer avec nous sans qu'ils aient l'impression ou l'arrière-pensée de se faire absorber. Nous devons écouter, proposer et chercher quelles seraient les synergies que nous pourrions exploiter. On y arrive déjà très bien, il y a déjà plusieurs exemples ; on pourrait citer le SEOD, le SEDE, le FRED, et encore tant d'autres, donc continuons dans cette voie. Certes, ces différentes actions ont des coûts mais peuvent surtout en faire gagner. Il y aura à ce stade également lieu d'évaluer la façon de calculer la péréquation financière. Je trouve quand même toujours particulier que la Commune de Delémont soit contributive au fonds de péréquation financière du Canton alors qu'elle doit supporter les différentes charges qui lui incombent du fait d'être une commune-centre.

Par ma fonction de président du Conseil de Ville, je vais également m'efforcer de rendre l'activité politique et l'engagement personnel plus attractif auprès de la population. Actuellement, j'ai l'impression qu'aussitôt qu'on prononce le mot « politique », chacun attrape peur. C'est vrai que le mot politique n'est pas forcément très sexy et la majorité y voit déjà des sujets liés comme Trump ou autre Macron. Je ne sais pas trop si ce qui retient les personnes c'est le souci de ne pas avoir assez de temps à y consacrer, ou si c'est qu'on n'a pas forcément envie de déclarer son avis, de peur de ne pas être sur la même longueur d'onde que ses amis. C'est sûr que du temps, il en faut, mais c'est tout de même gratifiant de pouvoir participer au développement de quelque chose, d'être au courant de ce qui se passe dans sa région. Et ce n'est pas du temps mal investi car, certaines fois, ça peut même ouvrir certaines portes en apprenant quelque chose ou en ayant appris à connaître quelqu'un.

Je peux comprendre également que certaines personnes ne veulent pas s'afficher dans un parti ou dans un autre, de peur ensuite d'être cataloguées. C'est sûr qu'une fois qu'on y est, on a une étiquette dans le dos mais ça ne veut de loin pas dire qu'on doit adhérer à toutes les idées du parti. Là aussi, le débat aide à se forger une idée et chacun peut défendre son idée. Je prétends que, de toute manière, chacun a un avis sur toutes les choses qui peuvent être proposées ou qui sont discutées. Et chaque fois qu'on en débat, on prend le risque que l'autre ne soit pas du même avis, mais c'est justement ça qui est beau et qui agrmente les discussions. Je pense qu'une soirée entre amis serait bien monotone et triste si tout le monde était d'accord avec ce que l'autre dit et qu'on enchaîne toujours en étant d'accord avec l'autre, surtout si ce n'est pas la bonne personne qui commence à dire quelque chose, on prendrait le risque que ça finisse mal. Donc comme je disais, je vais prendre mon rôle d'ambassadeur du Conseil de Ville bien au sérieux pour tenter de donner goût ou intéresser la population à toutes les activités politiques, et que chacun puisse avoir envie de participer au débat. La fonction politique ne doit pas être une contrainte, mais bel et bien un plaisir de pouvoir contribuer au développement.

Je souhaite à chacun qu'il prenne encore bien du plaisir à participer au Conseil de Ville et tout ce qui entoure cette fonction et je vais également m'efforcer de rendre les séances le plus agréable possible l'année prochaine.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite encore une agréable soirée.

### **1<sup>ère</sup> vice-présidence**

**M. Pierluigi Fedele**, Alternative de gauche, propose la candidature de M. Rémy Meury à la 1<sup>ère</sup> vice-présidence du Conseil de Ville 2019.

**DECISION : M. Rémy Meury est élu 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil de Ville 2019, par 37 voix.**

### **2<sup>e</sup> vice-présidence**

**M. Paul Fasel**, PCSI, propose la candidature de Mme Florine Jardin à la 2<sup>e</sup> vice-présidence du Conseil de Ville 2019.

**DECISION : Mme Florine Jardin est élue 2<sup>e</sup> vice-présidente du Conseil de Ville 2019, à l'unanimité, par 38 voix.**

### **Scrutateur 1**

**M. Pierre Brulhart**, PS, remercie M. Montavon pour son engagement dans sa fonction de président du Conseil de Ville, tout en lui assurant que ses interventions à la tribune n'étaient pas dirigées contre lui. Pour le poste de scrutateur 1 du Conseil de Ville 2019, il propose la candidature de Mme Gaëlle Frossard.

**DECISION : Mme Gaëlle Frossard est élue au poste de scrutateur 1 du Conseil de Ville 2019, par 37 voix.**

**Scrutateur 2**

**M. André Burri**, PDC-JDC, propose la candidature de M. Khelaf Kerkour au poste de scrutateur 2 du Conseil de Ville 2019.

**DECISION** : **M. Khelaf Kerkour est élu au poste de scrutateur 2 du Conseil de Ville 2019, à l'unanimité, par 38 voix.**

**Discours de M. Olivier Montavon, président** : Mesdames, Messieurs, d'abord Pierre merci pour ce sympathique et gentil message d'avant. Après cinq ans de Bureau, dont une petite année de présidence, il est temps pour moi de retourner dans l'hémicycle. Cette année, le Bureau n'a pas chômé. Il a dû entre autres traiter des motions d'ordre. J'aimerais remercier sincèrement tous mes collègues du Bureau pour leur excellente collaboration au cours de cette année. J'ai eu le plaisir de travailler avec vous, Kathleen, Florine, Rémy et Christophe. J'ai pu compter sur votre écoute, vos conseils et votre esprit de collégialité tout au long de mon mandat et je vous en suis reconnaissant. Je remercie aussi l'ensemble de la Chancellerie pour sa collaboration, avec un remerciement particulier à Mme Edith Cuttat Gyger, notre chancelière municipale, qui a toujours su nous donner de précieux conseils, et la dame de l'ombre, Mme Maggay, aux procès-verbaux si parfaits. Vous m'avez accordé votre confiance le 26 mars en m'élisant à la présidence du Conseil de Ville. Vous m'avez permis de vivre une expérience humaine riche en rencontres, en échanges, en apprentissage des gens qui composent cette nouvelle législature du Conseil de Ville. J'ai fait de mon mieux pour laisser de côté mon étiquette partisane pour être le représentant de vous tous au cours des débats. C'est parfois frustrant mais c'est la garantie du bon fonctionnement de nos institutions. Chères toutes, chers tous, ce fut un immense honneur d'avoir pu être le Premier Citoyen de la Ville de Delémont et c'est avec émotion que je termine mon mandat ce soir. Je souhaite tout le meilleur à Christophe, fidèle comparse depuis quatre ans, dans son nouveau rôle de président. Avant de passer la parole à M. Schaller, permettez-moi de vous souhaiter, ainsi qu'à l'ensemble de vos familles, d'excellentes fêtes de fin d'année et une merveilleuse année 2019.

**M. Didier Schaller**, PDC-JDC, remercie M. Montavon pour son investissement personnel durant son année de présidence, notamment pour l'organisation de la visite de Pérène et de Lemo (5) SA.

**M. Christophe Günter**, au nom du Bureau, adresse ses remerciements à M. Montavon pour son engagement au Bureau durant cinq ans, en particulier pour la présidence du Conseil de Ville en 2018, et lui remet un présent.

**12. DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

**Ont été déposées :**

- **question écrite 2.17/18** - "Une obligation déroutante", Alternative de gauche, M. Rémy Meury
- **question écrite 2.18/18** - "Des terrasses trop surveillées", Alternative de gauche, M. Rémy Meury
- **question écrite 2.19/18** - "Quel est le coût des études pour la déchèterie ?", PLR, M. Pierre Chételat
- **question écrite 2.20/18** - "Campagnes de prévention", PS, M. Laurent Crevoisier

La séance est levée à 20 h 25.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Olivier Montavon

Nadia Maggay